

DROIT DU SOL ÉLARGI...DANS UNE ASSEMBLÉE RÉTRÉCIE



Voici un article extrait de l'hebdomadaire "Valeurs actuelles" du 17 mars 2016.

Un seul mot en guise de commentaire : **affligeant !**

Quand les députés élargissent le droit du sol

En pleine crise migratoire, les députés ont adopté en toute discrétion une loi qui étend le droit du sol des immigrés, non seulement légaux mais aussi clandestins. Publié au journal officiel le 8 mars, ce texte ouvre la nationalité, à leur majorité, aux personnes vivant sur notre territoire *« depuis l'âge de 6 ans et ayant suivi leur scolarité obligatoire en France [...] lorsqu'elles ont un frère ou une sœur ayant acquis la nationalité française »* par le droit du sol. De son côté,

un étranger en situation irrégulière qui n'a pas les moyens d'être soigné dans son pays d'origine obtient même le droit d'être régularisé, et donc celui d'être soigné en France. La loi crée aussi une carte de séjour pluriannuelle de quatre (ou deux) ans qui sera délivrée *« au terme d'une première année de séjour régulier »*. Enfin, la loi réduit de cinq jours à quarante-huit heures la durée de la rétention administrative des illégaux, et interdit, sauf exception, le placement en rétention des familles avec enfant... Lors du vote final à l'Assemblée, mi-février, il y avait un seul député LR dans un hémicycle quasiment vide. Et les deux élus FN étaient aux abonnés absents.

Pour en savoir plus :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032164264>

Photo :

<http://lagauchematuer.fr/2016/03/10/lelargissement-du-droit-du-sol-vote-sans-en-informer-les-francais-a-lassemblee-nationale/>